

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1120

présenté par

M. Mis, M. Lavergne, M. Testé, Mme Brulebois, Mme Faure-Muntian et M. Buchou

ARTICLE 1ER A**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 82 par la phrase suivante :

« L'État garantit l'engagement financier à hauteur de 400 millions d'euros pour le désenclavement de notre territoire, et ce quelle que soit l'option retenue pour l'A45. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de s'assurer que l'engagement financier de l'État à hauteur de 400 millions d'euros demeurera, même en cas d'abandon du projet d'A45.

En effet, l'amélioration de la liaison autoroutière entre Saint-Etienne et Lyon, est vitale non seulement pour le développement de l'économie de la métropole stéphanoise et des départements de la Loire et de la Haute Loire mais aussi pour l'économie nationale car il constitue le dernier tronçon indispensable à l'axe stratégique Lyon-Toulouse.

Le caractère vétuste, inadapté, hautement accidentogène, congestionné et en partie soumise à des risques d'éboulements de l'actuelle A47 exige des solutions urgentes et adaptées. L'engagement financier de l'État à hauteur de 400 millions d'euros ne peut en aucun cas être remis en cause.